

PRÉFACE.

La Pharmacopée en vigueur dans notre pays a été publiée en 1825. Les progrès incessants que l'étude des sciences naturelles, et celle de la chimie surtout, ont faits depuis lors, rendaient la révision de ce recueil nécessaire, et un arrêté royal, d'une date déjà fort ancienne, vint confier ce soin à une Commission composée de MM. les docteurs DELVAUX, D. SAUVEUR, P. VAN CUTSEM, et de MM. A. DE HEMPTINNE, H. J. VAN DEN CORPUT et J. B. F. VAN MONS, pharmaciens.

Malheureusement, les recherches de cette Commission furent bientôt entravées et même entièrement suspendues, à cause des occupations ou de l'état maladif de quelques-uns de ses membres, qui ne purent s'occuper activement du travail, et dont l'un d'eux finit par succomber. Plus tard, M. le docteur Martens fut appelé à succéder à M. Van Cutsem qui s'était retiré.

Après la création de l'Académie de médecine, un arrêté royal décida que le travail de la Commission serait soumis à cette Compagnie, qui désigna plusieurs de ses membres pour l'examiner(1);

(1) Les délégués de l'Académie furent MM. C. DELVAUX, V.-J. FRANÇOIS, H.-J. FROIDMONT, H.-P. GOUZÉE, J. MARESKA, M. MARTENS, D. SAUVEUR, J. STAS, J.-T.-P. CHANDELON, C.-J. DAVREUX, A.-D. DE HEMPTINNE, P.-J. HENSMANS, V. PASQUIER et C.-P.-J. GAUDY, médecin vétérinaire. MM. DELVAUX et STAS se sont abstenus de concourir aux travaux de cette Commission.

enfin, M. le Ministre de l'intérieur nous a donné la mission de le revoir, de le compléter et de le publier en latin et en français.

On sait que la thérapeutique s'est enrichie, depuis 1823, d'un grand nombre de substances plus ou moins utiles; la Pharmacopée nouvelle doit donc être nécessairement plus étendue que celle qu'elle va remplacer. Nous avons cherché à n'omettre aucun des médicaments importants dus aux recherches faites de nos jours, mais nous avons passé sous silence ceux dont l'expérience n'a pas encore suffisamment constaté les vertus. Nous avons également négligé les médicaments surannés; ceux que plusieurs de nos médecins sont encore dans l'habitude de prescrire ont seuls été conservés.

Les Pharmaciens ayant renoncé à préparer eux-mêmes certains médicaments composés, parce qu'ils se les procurent à des prix plus avantageux dans les fabriques de produits chimiques, il nous a paru que nous pouvions nous borner à décrire sommairement les procédés de préparation de la plupart de ces produits, sauf à indiquer, avec les soins nécessaires, les moyens de s'assurer de leur pureté ou de leur bonne préparation. Nous avons attaché une grande importance à l'indication des caractères distinctifs des médicaments et des moyens propres à déceler leurs falsifications. Cette marche nous a été dictée, tant par l'intérêt des Pharmaciens et des Médecins, que par l'utilité de donner à la société les garanties qu'elle est en droit d'avoir sous ce rapport.

Dans le choix que nous avons eu à faire parmi les différents procédés de préparation des médicaments officinaux, nous avons généralement préféré, ceux qui nous ont paru réunir au plus haut degré la bonté du produit avec la facilité d'exécution et l'économie du travail.

Deux considérations nous ont guidés dans la prescription que nous faisons aux Pharmaciens de dessécher les extraits autant que possible, c'est-à-dire de les priver de l'eau excédante : la première est l'importance de donner une force constante à ces préparations, et la seconde, de faciliter leur conservation. Quant aux extraits qui ne peuvent être convenablement préparés qu'à l'état pulpeux, nous indiquons, dans le premier but, la proportion d'eau qu'ils doivent contenir.

Les avantages que l'on retire de l'emploi des extraits hydro-alcooliques et particulièrement de ceux que l'on obtient avec les plantes narcotiques ou vireuses, nous ont engagés à donner les formules d'un assez grand nombre de ces préparations.

On sait que les eaux distillées aromatiques se conservent difficilement. Nous avons donc cru bien faire en ne maintenant que celles de ces eaux qui sont les plus usuelles ou les plus actives, et en indiquant le moyen d'imiter, au besoin, les autres extemporanément. Nous avons agi de même pour plusieurs alcoolats ; en permettant de les préparer avec des huiles essentielles de bonne qualité, on a du moins la certitude d'avoir des produits d'une force constante, qualité qui se retrouve rarement dans les alcoolats obtenus par la distillation.

Les Pharmaciens ne seront pas obligés d'avoir tous les médicaments compris dans notre Codex, parce qu'il en est qui se prescrivent beaucoup dans certaines provinces et très-rarement dans les autres ; aussi, abandonnons-nous aux Commissions médicales provinciales, le soin de déterminer ceux qui devront constamment se trouver dans les Pharmacies de leurs ressorts respectifs. Ces collèges auront nécessairement à faire, sous ce rapport, une distinction entre les communes populeuses et celles dont l'étendue et les besoins sont moindres. Les Pharmaciens n'en

seront pas moins tenus de répondre aux prescriptions des Médecins, en préparant ou en se procurant, le plus tôt possible, les médicaments qui leur seront demandés.

La nomenclature employée par les chimistes français est celle que nous avons adoptée pour les préparations chimiques, parce qu'elle est la plus usitée dans notre pays. Nous avons pourtant cru devoir dévier de cette règle pour quelques produits; c'est ainsi que nous avons conservé les dénominations anciennes de *Mercure doux* et de *Sublimé corrosif* , afin d'éviter les erreurs ou les méprises dangereuses qui pourraient avoir lieu, si les Médecins employaient dans leurs prescriptions, les dénominations trop peu dissemblables de *proto-Chlorure* et de *bi-Chlorure de Mercure* , ou celles de *Chlorure mercurieux* et de *Chlorure mercurique* qui leur correspondent.

C'est également en vue d'éviter des méprises et des difficultés, que nous avons placé, à la suite des noms actuels de la plupart des médicaments, leurs divers synonymes, en nous abstenant de reproduire ceux qui sont trop anciens et tout à fait abandonnés aujourd'hui.

Dans les préparations chimiques, les quantités de chaque ingrédient ont été, autant que possible, indiquées en nombres simples, pour que le Pharmacien puisse plus aisément régler, selon ses besoins, les quantités sur lesquelles il désire opérer. Quant aux préparations pharmaceutiques, comme elles ne constituent généralement que des mélanges, les quantités des parties constituantes ont été calculées de manière à produire des masses de 100 ou de 1000 grammes. Chaque gramme du produit contient ainsi autant de centigrammes ou de milligrammes de chacun des ingrédients, qu'il en entre de grammes dans la masse obtenue.

Partout où l'on a dû employer des poids déterminés, on s'est servi du poids décimal qui est le poids légal de notre pays.

Pour exprimer la densité des liquides, nous avons continué à employer l'aréomètre décrit et adopté dans l'ancienne Pharmacopée, vu qu'il est encore assez généralement usité chez nous; mais pour l'alcool, nous avons marqué en même temps les degrés de l'alcoolomètre centésimal.

Les indications thermométriques ont été données en degrés du thermomètre centigrade.

Pour augmenter l'utilité de la Pharmacopée nouvelle, nous avons cru devoir y annexer un formulaire dans lequel se trouve un grand nombre de préparations magistrales usitées en Belgique; nous évitons ainsi aux Pharmaciens la peine d'aller rechercher les formules de ces préparations dans les traités anciens ou modernes qui les renferment.

Nous avons également pensé qu'il était utile d'indiquer les contre-poisons les plus efficaces, ainsi que les premiers secours à administrer dans les cas d'empoisonnement les plus ordinaires; l'efficacité des secours et des contre-poisons dépendant surtout de la promptitude qu'on met à les administrer. Les Pharmaciens, souvent consultés dans ces cas pressants, seront donc à même de connaître la conduite qu'ils auront à tenir en attendant l'arrivée de l'homme de l'art.

Dans le groupement des médicaments simples et complexes, nous avons adopté l'ordre alphabétique, ce mode de classement étant préférable à tout autre pour la facilité des recherches. Or, comme les dénominations latines des médicaments ont été maintenues en tête des articles de l'édition française de l'ouvrage, il s'ensuit que les deux textes présentent exactement la même distribution.

Voici la division générale que nous avons cru devoir adopter pour ce recueil :

L'INTRODUCTION OU AVANT-PROPOS traite, dans autant de paragraphes distincts :

1° Des *poids*, en exprimant les rapports des poids médicaux usités dans les principaux États de l'Europe ;

2° Du *thermomètre*, en donnant les formules propres à réduire les degrés du thermomètre centigrade en degrés du thermomètre de Réaumur et du thermomètre de Fahrenheit ;

3° De l'*aréomètre*, en indiquant les règles à suivre pour la construction de ces sortes d'instruments, et en donnant divers tableaux relatifs à la densité des liquides ;

4° Des règles générales à observer pour la récolte et la conservation des drogues simples et des autres substances comprises dans la matière pharmaceutique.

La PREMIÈRE PARTIE du Codex comprend la matière pharmaceutique, dans laquelle nous énumérons les drogues simples et les médicaments que le pharmacien se procure dans le commerce. Nous indiquons les caractères distinctifs de ces substances, leurs altérations et leurs falsifications, ainsi que les moyens propres à reconnaître ces dernières.

La DEUXIÈME PARTIE renferme les médicaments composés ou officinaux, avec la manière de les préparer.

La TROISIÈME PARTIE comprend :

1° Les réactifs dont le Pharmacien a besoin pour reconnaître la pureté de ses médicaments ;

2° Un tableau des densités des huiles essentielles ;

3° La liste des médicaments qui s'altèrent par l'influence de la lumière ;

— 0 —

4° Divers autres tableaux d'une grande utilité pour les Pharmaciens.

Bruxelles, décembre 1855.

A. D. DE HEMPTINNE.

J. MARESKA.

M. MARTENS.

D. SAUVEUR.

